

DOSSIER DE PRESSE
LES MILIEUX AQUATIQUES

Asnières-sur-Nouère



LES MILIEUX AQUATIQUES

IMMERSION AU COEUR DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Contexte

Le projet d'agglomération GrandAngoulême vers 2030 consacre la Transition Énergétique comme l'un de ses trois grands piliers. La feuille de route rattachée à ce pilier, intitulée «Réussir la transition écologique», intègre le vivant parmi ses 4 axes majeurs.

La protection et la valorisation de la biodiversité est un objectif crucial de transition écologique des territoires.

GrandAngoulême a renforcé ses actions au travers du projet de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)), mené en partenariat avec Charente Nature et la Fédération de Pêche de Charente, et de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations).

Rappel

En juillet 2022, l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques qui regroupe des experts internationaux sur la biodiversité) a rendu publique sa seconde évaluation mondiale de l'état de la biodiversité.

Elle révèle le lien étroit entre l'économie, la survie des populations et la protection des écosystèmes.

50 000 espèces sauvages répondent aux besoins de milliards d'êtres humains. Or bon nombre de ces ressources sont surexploitées donc menacées (12% des espèces d'arbres et 1 341 espèces de mammifères sauvages). A cette pression de surexploitation de ressources naturelles s'ajoutent quatre autres pressions majeures qui mettent en péril la préservation du vivant : le changement d'usage des terres, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes.

L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale

Le projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale, d'une durée de trois ans, permet d'identifier et de caractériser les composantes de la trame bleue (aquatique) ainsi que l'état de conservation des habitats et des espèces associées par le travail d'inventaire réalisé par la Fédération de Pêche de la Charente.

Aussi, il vise à mieux connaître la **biodiversité du territoire** en faisant ressortir des enjeux « prioritaires » **pour guider les décisions relatives à l'aménagement et la gestion du territoire**, notamment pour renforcer les politiques de protection des milieux naturels et envisager la reconquête des espaces dégradés sur le territoire.

Il permet également de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs pour la préservation de notre patrimoine commun.

Les actions de sauvegarde pour la biodiversité de GrandAngoulême

L'amélioration et l'homogénéisation de la connaissance sur la biodiversité locale contribuent en particulier à actualiser la Trame Verte et Bleue, document cartographique qui décrit les richesses écologiques du territoire et l'importance de favoriser leur protection.

Elle sera intégrée dans les documents d'urbanismes en cours de révision, dans le cadre de la démarche Cartéclima! :

- Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT, approbation 2024)
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi à 38 communes, approbation 2026)

De nouvelles actions ou procédures juridiques de protection et de gestion pourront être définies, notamment en lien avec la protection et valorisation du patrimoine paysager et la reconquête des corridors écologiques (couloirs de circulation privilégiés des espèces).

La compétence GEMAPI de GrandAngoulême

Image du territoire

Le paysage de GrandAngoulême est marqué du Nord à l'Ouest par les 40 kms de fleuve Charente qui le traversent. Le territoire communautaire est ainsi ponctué par 9 cours d'eau majeurs qui alimentent la Charente.

Délégation à trois syndicats

Depuis le 1er Janvier 2018, il est confié à GrandAngoulême, à titre obligatoire, l'exercice de la compétence GEMAPI nouvellement créée. Elle porte sur l'intégralité du territoire communautaire et le dépasse même, puisqu'elle répond à une logique de bassin versant.

Sur l'agglomération, l'exercice de cette compétence est transféré à 3 syndicats de bassins versants :

- Le Syndicat de Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA)
- Le Syndicat Bandiat Tardoire Bonnieure (SyBTB)
- Le Syndicat du Bassin Versant du Né (SBV Né)

Les actions menées par ces syndicats doivent être planifiées au sein d'outils de programmation (Plans Pluriannuels de Gestion) et sont soumises pour la plupart à déclaration ou autorisation auprès des services de l'État, permettant de répondre aux enjeux de préservation des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Budget

Subventionné par l'OFB, le montant global du projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale s'élève à 360 000 €. Le montant de la contribution de GrandAngoulême aux syndicats hydrauliques auxquels la collectivité a délégué l'exercice de la compétence GEMAPI, ainsi que de la mise en cohésion exercée par GrandAngoulême s'élève à 420 359 € en 2023.

CONTACT PRESSE

Pauline Bardoulat

Chargée de communication et de relations presse
Direction de la communication institutionnelle
GrandAngoulême
presse.grandangouleme@gmail.com
+33 6 86 41 17 14